

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

BON A LANCER

Objet :

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COUR DU DOMAINE ABRITANT LE MAGASIN D'AKPAKPA AU PROFIT DE LA SBEE

Référence du marché : **PI_DPAL_87658**

AVIS N° ~~147~~ 24 / SBEE / DG / DPAL - PRMP / SP PRMP / SPM / du 15.10.2024

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin, version n°1 du 23 février 2024.
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget autonome, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles relatif à la Sélection d'un cabinet pour le suivi et le contrôle des travaux d'assainissement du domaine abritant le magasin central de la SBEE à Akpakpa.
3. Les prestations comprennent, la surveillance (présence permanente) et le contrôle technique des travaux d'assainissement conformément aux prescriptions techniques et aux conditions du marché ; la formulation des recommandations à la SBEE et assistance dans les réceptions provisoires et définitives.
4. Le délai de réalisation de la mission est de dix (10) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du

cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats *de cinq (05) au moins et huit (08) au plus* présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

BON A LANCER

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Inscription des activités de contrôle ou de supervision des travaux sur le RCCM ou les statuts = 10 points .	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	25	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Avoir réalisé cinq (05) prestations de contrôle et/ou supervision de travaux de BTP au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022, 2023) et l'année en cours : 25 points à raison de cinq (05) points par prestation prouvée, répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans le domaine au cours des cinq (05) dernières années: 02 points - Production de l'attestation de bonne fin d'exécution ou de procès-verbal de réception définitive: 01 points - Copie de la page de garde: 01 point - Copie de la page de signature des contrats correspondants: 01 point 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">BON A LANCER</div>

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années</p>	<p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>	<p>• Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p> <p>Disposer d'un Ingénieur chef de mission : BAC+5 en BTP, génie civil, bâtiment ou équivalent ayant quinze (15) années minimums d'expérience dans le domaine et ayant participé à la réalisation de trois (03) prestations de contrôle et/ou supervision de travaux de BTP au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022, 2023) et l'année en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie légalisée du diplôme du chef de mission (BAC+5) : 7 points - Production de preuve légalisée de l'expérience dans le domaine des prestations (attestation de travail et/ou de service fait) : 6 points par expérience (soit 18 points) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Copie légalisée du diplôme du chef de mission (BAC+5) - Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
	<p style="text-align: center;">50</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Avoir réalisé deux (02) prestations de contrôle et/ou supervision des travaux d'assainissement au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022, 2023) et l'année en cours : 50 points à raison de vingt-cinq (25) points par prestation prouvée répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans le domaine des prestations: 10 points - Copie de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception définitive: 05 points - Copie de la page de garde: 05 points 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestations de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p>

	<p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la page de signature des contrats correspondants: 05 points • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Disposer d'un Ingénieur chef de mission : BAC+5 en BTP, génie civil, bâtiment ou équivalent ayant quinze (15) années d'expérience et ayant participé à la réalisation de deux (02) prestations de contrôle et/ou supervision de travaux de construction ou d'assainissement cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022, 2023) et l'année en cours : 50 points répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie légalisée du diplôme du chef de mission (BAC+5) : 10 points • Production des preuves légalisées de l'expérience dans le domaine des prestations (attestation de travail et /ou de service fait) : 20 points par expérience (soit 40 points) 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> - Copie légalisée du diplôme du chef de mission (BAC+5) - Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p style="text-align: center;">05</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'organisation technique du cabinet : 02,5 points - Présentation de l'organisation managériale du cabinet : 02,5 points 	<p>Note de présentation du Cabinet</p> <p>Organigramme de la structure</p>
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p>	<p style="text-align: center;">10</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste du personnel : 01 point - Un Ingénieur chef de mission : BAC+5 en BTP génie civil, bâtiment ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expérience général et ayant participé à la réalisation de deux (02) prestations similaires : 3 points à raison de 1 point par prestation prouvée et 1 point pour la copie du diplôme 	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

	<p>- Un Ingénieur de site : BAC+5 en hydraulique, Ouvrages d'art ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expérience général et ayant participé à la réalisation de deux (02) prestations similaires : 02 points à raison de 0,5 point par prestation prouvée et 1 point pour la copie du diplôme</p> <p>- Topographe : BAC+2 en Topographie ayant une expérience générale d'au moins 10 ans et ayant participé à la réalisation de deux (02) prestations similaires : 02 points à raison de 0,5 point par prestation prouvée et 1 point pour la copie du diplôme</p> <p>- un Technicien supérieur en BTP : BAC+3 en BTP, ayant une expérience générale d'au moins 10 ans et ayant participé à la réalisation de deux (02) prestations similaires : 2 points à raison de 0,5 point par prestation prouvée et 1 point pour la copie du diplôme</p> <p>NB : les expériences générales seront comptées à partir de la date d'obtention du diplôme.</p>	
	<p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>	100
	TOTAL	

BON A LANCER

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-quinze (75) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

En cas de même nombre d'expériences spécifiques, le candidat ayant réalisé le plus de mission spécifique dans la sous-région (Espace CEDEAO) sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics; E-mail : info_prmp@sbee.bj et prendre connaissance des documents de présélection au Service Archives de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1) à compter du 16 octobre 2024 et/ou sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj>.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

NB: la participation à cette procédure est obligatoirement conditionnée par la demande officielle du Dossier d'Appel à concurrence (DAC) à travers les canaux cités au point 12 du présent dossier sous peine de non recevabilité.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 16 octobre 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Services Archives de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1). Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj> ou obtenu par voie

BON A LANCER

électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : au Services Archives de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, au plus tard le 07 novembre 2024 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes. Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle 116 située au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale de la SBEE, le 07 novembre 2024 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leurs recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les **deux (02)** jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les **deux (02)** jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou du Directeur Général de la SBEE *doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.*

En l'absence de suite favorable à son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 15.10...... 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Jean-Luc YOFFOU